

Motion pour un entretien optimal des bâtiments

Au Conseil communal

Depuis plusieurs années, notre Conseil constate que la plupart des rénovations des bâtiments communaux, tant du patrimoine administratif que financier, se font dans l'urgence et non dans l'anticipation. Les comptes 2015 ont par exemple vu les budgets pour l'entretien planifié largement utilisés par les dépenses d'entretien d'urgence. Ce constat est relayé par les études EPIQ-R, selon le préavis 228 présenté en 2015. Enfin, nous avons reçu récemment le programme de législature qui va demander des financements ambitieux, ce qui accentue d'autant plus cette problématique.

Cette situation inquiète les soussignés. Nous estimons qu'elle n'est pas acceptable pour deux raisons principales :

- La première est évidemment liée aux coûts de ces rénovations réalisées dans l'urgence, qui sont plus élevés que si ces rénovations avaient été planifiées.
- L'autre est en regard de ce que l'on offre à nos générations futures, puisqu'il apparaît qu'en agissant systématiquement dans l'urgence, le nombre de bâtiments non rénovés est dangereusement croissant.

Cependant, une politique de planification des rénovations, au contraire d'une politique rénovations dans l'urgence, ne peut pas se lancer sur un coup de baguette magique. Si certains pourraient y voir une opportunité pour augmenter, à court terme, l'effectif ou encore les budgets de fonctionnement de ce service, les motionnaires souhaitent surtout recevoir une vision de la Municipalité, c'est-à-dire une feuille de route, à long terme, dans le cadre de l'entretien du parc immobilier propriété de la Ville. Cette feuille de route prévoira les moyens nécessaires afin d'atteindre des objectifs pour un entretien planifié des bâtiments. Enfin, l'opération, à prévoir sur plusieurs années, permettra à terme un entretien moins coûteux qu'aujourd'hui. Bien évidemment, cet objectif sera adapté à l'évolution du parc immobilier.

Aussi la présente motion demande à la Municipalité

- a) De donner au conseil communal une feuille de route à long terme sur l'entretien des bâtiments appartenant à la Ville, avec point de situation annuel à transmettre au Conseil (par le biais du préavis des comptes par exemple).
- b) De fixer l'objectif que l'entretien des bâtiments, planifié et non planifié, ne doive pas coûter plus cher à la collectivité que ce qu'il coûte aujourd'hui, toute proportion gardée (liées à l'augmentation du parc immobilier de la ville d'ici le terme que fixera la Municipalité).

Les soussignés ne souhaitent pas poser de contraintes de temps à la Municipalité, afin qu'elle puisse elle-même aménager dans le temps les différentes rénovations à apporter et faire une proposition au Conseil qu'elle estime réaliste. Pour donner un ordre d'idée, un plan d'action qui court sur dix ans pourrait convenir aux motionnaires. De fait, ils souhaitent que cette motion soit directement envoyée à la Municipalité.

Luciano De Garrini
David Lugeon
Maurice Frei